



# ENJEUX de la diffusion et de la distribution de livres

## ÉTUDE SUR LE PRIX DE VENTE DES BEST-SELLERS IMPORTÉS

**Les 500 livres importés les plus vendus au Québec : quasiment au même prix que dans leur pays d'origine et bien en dessous des limites maximales permises par la législation québécoise.**

Cette étude analyse le prix de vente des 500 meilleurs vendeurs importés, tous genres confondus, de la période du 1<sup>er</sup> août au 31 décembre 2015. La liste des titres a été établie en s'appuyant sur les données contenues dans Gaspard, le système d'information sur les ventes (SIV) de la Banque de titres de langue française (BTLF). La méthodologie employée est présentée en détail plus loin.

### faits saillants

- **Le prix de vente au détail** de ces 500 titres, sur le marché canadien, varie de 3,95 \$ à 169,95 \$.
  - » Le prix moyen est 18,38 \$.
  - » Le prix médian est 14,95 \$.
- Ces titres sont vendus au Québec en moyenne 65 cents (+ 4 %) plus cher que dans leur pays d'origine.
  - » Le médian de cette différence est de 97 cents (+ 7 %).
- **Le prix de vente au détail** de tous ces titres respecte les limites maximales permises par la Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre (Loi 51).
  - » La moyenne des prix est 22 % inférieure aux limites maximales permises par la loi.
  - » La médiane est 23 % inférieure à ces limites.
- Du mois d'août au mois de décembre 2015, 2 024 005 exemplaires de 113 081 titres importés différents ont été vendus au Canada (titres en français seulement). Les 500 best-sellers représentent moins de 1 % des titres (0,4 %), mais plus de 38 % des exemplaires vendus.
- Ces 500 best-sellers se vendent en moyenne 138 fois plus que la moyenne des autres titres importés. Le prix de vente de ces titres a donc un impact considérable sur le pouvoir d'achat des consommateurs.

## Notes méthodologiques

Cette étude analyse le prix de vente au détail des 500 livres importés les plus vendus au Québec au cours de la période s'échelonnant du 1<sup>er</sup> août au 31 décembre 2015 (tous genres confondus en français seulement). Cette liste a pu être établie grâce à la collaboration de la Banque de titres de langue française (BTLF) à partir des données contenues dans Gaspard, le système d'information sur les ventes (SIV). Cette étude a été réalisée dans le but de valider l'hypothèse voulant que les best-sellers importés soient proposés aux consommateurs à des prix bien inférieurs aux limites permises par la Loi 51. Trois considérations méthodologiques importantes ont guidé l'élaboration de cette étude :

1. L'analyse porte sur les meilleurs vendeurs seulement. Gaspard indique qu'il y a eu, au cours de la période étudiée, pas moins de 113081 titres importés différents vendus sur le marché canadien (langue française seulement). Nous avons choisi, pour cette première étude, d'analyser les prix des 500 meilleurs vendeurs seulement. L'intérêt d'examiner cet échantillon est qu'il est composé, par définition, de titres qui se vendent en grand nombre et donc que leur prix de vente a plus d'impact sur le pouvoir d'achat d'un plus grand nombre de consommateurs. Une étude de même nature

portant cette fois sur les titres vendus en quantité moindre pourrait être entreprise dans un 2<sup>e</sup> temps, mais comporterait des défis importants compte tenu de l'ampleur et de la variété des titres concernés.

2. Les ventes du 1<sup>er</sup> août au 31 décembre 2015. Nous avons fait bien attention de circonscrire notre analyse à une période où la tablette était constamment la même (2,09) afin d'éviter toute difficulté d'interprétation liée à la fluctuation des taux de change. D'autre part, les mois d'août à décembre constituent la période de l'année la plus active ; les best-sellers de cette période touchent donc davantage de consommateurs.
3. Conversion à 1,51. La tablette légale au cours de cette période s'applique lorsque le taux de change oscille entre 1,44 et 1,57 \$ canadien pour 1 euro. Aux fins de cet exercice, nous avons choisi d'utiliser le médian 1,51 pour la conversion de tous les prix.

L'ensemble des données compilées pour réaliser cette étude (le fichier Excel) est disponible à tout chercheur désireux de poursuivre le travail d'analyse.

## Cinq questions sur le prix des livres importés

### 1 Qui décide des prix ?

Ce sont les importateurs – généralement les diffuseurs exclusifs – qui ont la responsabilité de fixer le prix de vente suggéré des livres importés.

### 2 Est-ce qu'il y a un prix maximal à ne pas dépasser ?

Oui, c'est l'une des dispositions les plus importantes de la Loi 51 adoptée par le gouvernement du Québec en 1981. Cette loi a créé « les tabelles », l'outil de référence que les importateurs ont l'obligation de respecter pour fixer le prix maximal des livres importés.

### 3 Qu'est-ce qu'une tablette ?

C'est un coefficient multiplicateur qui s'applique au prix de catalogue d'un livre dans son pays d'origine afin de déterminer le prix de vente maximal de ce livre en monnaie canadienne. La tablette utilisée (le coefficient multiplicateur) varie en fonction du taux de conversion en cours.

### 4 Pourquoi limiter ainsi le prix de vente des livres importés alors qu'on ne le fait pas pour tant d'autres produits ?

Le gouvernement croit nécessaire de protéger l'accès économique au livre, qui est un outil essentiel de diffusion de la culture et de la connaissance. Les tabelles créent ainsi un équilibre entre la protection du pouvoir d'achat des consommateurs et les obligations des importateurs (transport, dédouanement, manutention, etc.) au bénéfice de tous.

### 5 Les livres peuvent-ils être vendus moins cher ?

Oui et c'est très souvent le cas ! La tablette n'impose qu'un prix maximal. Les prix suggérés des meilleurs vendeurs et même des ventes moyennes sont très souvent bien inférieurs au prix maximal imposé par la tablette.